

Bourdeaut, œuvre interrompue trop tôt par la maladie. Ses ouvrages, du moins, le feront survivre longtemps dans la mémoire des hommes, surtout dans celle des Bretons.

J.-B. RUSSON,
Chanoine titulaire de Nantes.

II

Jean LEMOINE. — Abbé BLAREZ. — Marquis de CARNÉ. — Comte de ROSMORDUC. — Dom Louis GOUGAUD. — J. de la MARTINIÈRE. — Comte René de LAIGUE. — Chanoine RAISON. — Comte Charles de CALAN. — Abbé BOURDEAUT. — Colonel JUGE. — Rév. DOBLE. — R. DELAPORTE. — François MÉNEZ. — GROSDIDIER DE MATONS.

Longue est la liste des pertes éprouvées par la Société d'Histoire et d'Archéologie depuis sa dernière assemblée générale tenue à Vannes au mois de septembre 1938. Dans l'impossibilité de les énumérer toutes je voudrais, du moins, évoquer la mémoire de ceux auxquels nous sommes redevables de travaux historiques, de ceux particulièrement qui ont apporté leur contribution à nos volumes. Ils se suivront sans se ressembler, dans l'ordre chronologique. Les âges, les classes sociales, les genres divers s'y mélangeront à la manière de ces cortèges macabres dont nos peintres de la fin du Moyen-Age ont décoré quelques-unes de nos églises.

Par exception, le premier que je mentionnerai était décédé dès avant notre réunion de 1938, mais sa forte personnalité, son œuvre, ses aventures méritent qu'une place assez spacieuse lui soit dédiée dans notre historiographie. Jean LEMOINE, né à Romillé (I.-et-V.), le 19 mai 1867, est mort le 26 mai 1938, à Nice, loin de son pays natal et de Paris où s'est écoulée sa carrière littéraire. D'origine modeste, il put néanmoins accéder à l'École des Chartes et en sortit, le 30 janvier 1894, avec le diplôme couronnant une thèse (restée inédite) sur *les Préliminaires du règne de Jean IV, duc de Bretagne*. Elle lui valut une mission en Angleterre d'où il rapporta les éléments de plusieurs travaux. Des copies de documents tirés des archives britanniques furent communiquées par lui à M. de La Borderie. C'est la cause lointaine qui lui fit confier, momentanément, l'achèvement

de la grande *Histoire de Bretagne*. Mais après avoir écrit quelques pages du règne de Pierre II, il renonça à poursuivre. Archiviste du Finistère en 1895, après Luzel, avant Bourde de la Rogerie, il démissionna dès 1897. Il avait, entre temps, écrit un livre sur la *Révolte dite du Papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne en 1675* (1898).

Nommé bibliothécaire au ministère de la Guerre, le 1^{er} janvier 1898, il le demeura jusqu'à sa mise à la retraite, en 1931. Dans l'intervalle, il subit un long internement, du 26 mai 1913 au 18 avril 1924. L'ordre émanait du préfet du Nord. La victime ne se lassa pas de protester contre une décision qui émut l'opinion. Jean Lemoine se défendit opiniâtrément et ses malheurs sont entrés dans l'histoire littéraire. Il se plaignit qu'Anatole France s'en fût inspiré dans son roman *La Révolte des Anges* en travestissant son personnage d'une façon désobligeante. Un jugement du tribunal de la Seine, le 7 février 1934, confirmé par un arrêt de la Cour de Paris du 24 avril 1936, reconnut le bien fondé de la demande et condamna les héritiers et l'éditeur d'Anatole France à des dommages-intérêts (1). Jean Lemoine a tiré la leçon qui découlait de sa pénible expérience dans son livre *Le Régime des aliénés et la liberté individuelle*, paru en 1934.

Malgré ces vicissitudes il n'avait point oublié la Bretagne ni les belles figures qui en sont l'ornement. M^{me} de Sévigné l'inspira ; il lui consacra un livre plein de précieuses trouvailles, *La jeunesse de Madame de Sévigné*, puis un article, en collaboration avec M. Bourde de la Rogerie, *Madame de Sévigné aux Rochers. Le livre de comptes de l'abbé Rahuel*, régisseur de la marquise (2).

L'abbé Joseph BLAREZ, était un Breton du Morbihan. Né à Lorient le 20 juin 1887, il est mort curé-doyen d'Hennebont, le 19 mars 1940. Un an de séjour à Saint-Louis-des-Français à Rome l'avait initié aux méthodes de la grande

(1) Le jugement de première instance de la 3^e Chambre du Tribunal civil de la Seine et les plaidoiries ont été publiés dans la *Revue des grands procès contemporains*, mars 1934, sous le titre *La liberté de l'écrivain et les romans à clef. Affaire Lemoine contre Calmann-Lévy et Psichari*. La même revue a publié dans son n^o de novembre 1936 les conclusions de l'avocat général Lemant devant la 1^{re} Chambre de la Cour d'appel et l'arrêt du 24 avril 1936.

(2) *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. LIII, 1926. Je dois la plupart des renseignements de cette notice à M. Bourde de la Rogerie.